



Demande de formation à l'employeur

Par **lila1**, le **10/06/2009** à **11:15**

Bonjour, rn rn voila je suis agent territorial et je desire entreprendre une formation, j'ai donc envoyé un courrier à mon employeur avec accusé de réception. Je sais qu'il a un délai pour me répondre. Ma question est : est-il tenu de m'envoyer la réponse à mon courrier également avec accusé de réception à mon domicile ou alors la remettre à mon directeur, car ma première demande a été refusée et n'ayant pas eu de courrier à mon domicile le délai étant passé je pensais que cela était favorable ou du moins "absence de réponse cela est accordé". Sauf que le courrier de ma première demande m'a été remis par mon directeur 1 semaine après le délai nécessaire. rn merci